

	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° AV2025-04 du 3 février 2025 Réglementant la circulation et le stationnement pendant les travaux de terrassement et fouilles en tranchée, Chemin Madelin – Salayes
---	--	---

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise Jean-Yves PORTE TP en date du 3 février 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux de terrassement et fouilles en tranchée, un empiètement sur chaussée sera effectué chemin Madelin – Salayes du 5 au 14 février 2025.

ARTICLE 2: Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à

- Entreprise Jean-Yves PORTE TP.

Fait à USSON EN FOREZ le 3 février 2025.

Le Maire,
Hervé BEAL.

